

DISPONIBILITE 1er degré Rentrée 2020

RECTORAT - DPEP
Porte 166

1ère demande renouvellement

Mme

M

Nom.....

Prénom

Nom de jeune fille

Corps

Grade.....

DERNIERE AFFECTATION :

Etablissement - commune.....

TITRE DEFINITIF

TITRE PROVISoire

ADRESSE PERSONNELLE

Téléphone fixe Portable

Adresse mail

Signaler impérativement vos changements de coordonnées pendant votre disponibilité à votre gestionnaire

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance ma mise en disponibilité pour la période du au (année scolaire 2020-2021)
Pour le **motif suivant** (cocher la case utile *et joindre les justificatifs et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse cf annexe 3*) :

- a- Etudes ou recherches présentant un intérêt général
- b- Convenances personnelles
- c- Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L 351-24 du code du travail

AVIS CONSULTATIF DE L'IEN de circonscription (pour a-b-c) :

Fait à le

Signature et cachet de l'IEN :

- d- donner des soins au conjoint, ou concubin ou partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne
- e- élever un enfant de moins de huit ans
- f- suivre son conjoint (ou PACS)
- g- adopter un ou plusieurs enfants en tant que fonctionnaire titulaire de l'agrément
- h- exercer un mandat d'élu local

Fait à le Signature de l'intéressé(e)

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RECTORAT - DPEP

Porte 166

Demande de réintégration 1er degré Rentrée 2020

Je soussigné(e) Mme

M

NOM D'USAGE.....PRENOM.....

NOM DE FAMILLE

Corps

Grade.....

DERNIERE AFFECTATION :

Etablissement - commune.....
.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

Téléphone fixePortable

Adresse mail

Signaler impérativement vos changements de coordonnées pendant votre disponibilité à votre gestionnaire

SOLLICITE MA REINTEGRATION A COMPTER DU

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PHYSIQUE A L'EXERCICE DES FONCTIONS JOINT A LA
DEMANDE DE REINTEGRATION

**Le certificat médical doit dater de moins de trois mois et être établi par un médecin agréé qui aura
vérifié l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions d'enseignant. Joindre une
enveloppe timbrée libellée à votre adresse.**

**RAPPEL : VOUS ETES DANS L'OBLIGATION DE PARTICIPER AU MOUVEMENT
INTRADEPARTEMENTAL POUR LA RENTREE 2020**

Fait à le Signature de l'intéressé(e)

ATTENTION : si vous souhaitez une disponibilité sur plusieurs années pour le même motif, la demande doit être renouvelée pour chaque année scolaire quelque soit le motif.

DISPONIBILITES SOUMISES A AUTORISATION		
MOTIF	DUREE	PIECES A FOURNIR
Etudes ou recherches présentant un intérêt général	3 ans, renouvelables une fois pour une durée égale Délai de la demande : 3 mois avant la date souhaitée	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + certificat de scolarité
Convenances personnelles	5 ans, renouvelables une fois pour une durée égale sous réserve de réintégrer pendant 18 mois de services effectifs continus au terme de 5 ans. (10 ans sur une carrière) Délai de la demande : 3 mois avant la date souhaitée	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 Si activité professionnelle exercée pendant la disponibilité, fournir avant le 31 mai de chaque année suivant le 1 ^{er} jour de la disponibilité, les pièces justificatives conformément à l'arrêté ministériel du 14 juin 2019 pour conserver vos droits à l'avancement
Créer ou reprendre une entreprise au sens de l'Article L 351-24 du code du travail	2 ans maximum non renouvelables Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + attestation de la chambre de commerce et d'industrie portant création ou reprise d'entreprise (extrait KBIS) Si activité professionnelle exercée pendant la disponibilité, fournir avant le 31 mai de chaque année suivant le 1 ^{er} jour de la disponibilité, les pièces justificatives conformément à l'arrêté ministériel du 14 juin 2019 pour conserver vos droits à l'avancement
DISPONIBILITE DE DROIT		
MOTIF	DUREE	PIECES A FOURNIR
Donner des soins au conjoint ou concubin ou partenaire lié par un PACS, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves ou atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne	3 ans maximum, renouvelables tant que la présence d'une tierce personne est justifiée Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + certificat médical Si activité professionnelle exercée pendant la disponibilité, fournir avant le 31 mai de chaque année suivant le 1 ^{er} jour de la disponibilité, les pièces justificatives conformément à l'arrêté ministériel du 14 juin 2019 pour conserver vos droits à l'avancement
Elever un enfant de moins de huit ans	3 ans maximum, renouvelables jusqu'aux 8 ans de l'enfant Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + copie du livret de famille
Suivre son conjoint (ou PACS)	3 ans maximum, renouvelables sans limitation Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + copie livret de famille + attestation d'emploi du conjoint Si activité professionnelle exercée pendant la disponibilité, fournir avant le 31 mai de chaque année suivant le 1 ^{er} jour de la disponibilité, les pièces justificatives conformément à l'arrêté ministériel du 14 juin 2019 pour conserver vos droits à l'avancement
Adopter un ou plusieurs enfants dans le DOM, TOM ou à l'étranger Fonctionnaire titulaire de l'agrément mentionnés aux articles L.225-2 et 225-17 du code de l'action sociale	6 semaines maximum par agrément Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + attestation d'agrément
Exercer un mandat d'élu local	Durée du mandat Délai de la demande : aucun	Demande de l'intéressé (e) annexe 1 + attestation du mandat électif

A- Conditions exigées pour le maintien des droits à l'avancement en position de disponibilité

L'activité professionnelle est définie comme toute activité lucrative, salariée ou indépendante exercée à temps complet ou à temps partiel et qui :	
Pour une activité	Correspond à une quotité de travail minimale de 600 heures par an (1° du 48-1)
Pour une activité indépendante dont les activités exercées en qualité d'auto-entrepreneur ou dans le cadre d'une micro-entreprise	Procure un revenu soumis à cotisation sociale dont le montant brut annuel est au moins égal au salaire permettant de valider 4 trimestres d'assurance vieillesse en application du dernier alinéa
Pour les agents placés en disponibilité au titre d'une création ou reprise d'entreprise (art 46), la durée de disponibilité de ce type est de deux ans maximum non renouvelable	Aucune condition de revenu ni de quotité de travail L'agent doit simplement justifier de la réalité de la création ou de la reprise d'entreprise

Les périodes de chômage ne sont pas prises en compte dans le décompte des disponibilités ouvrant droit au maintien des droits à l'avancement.

B- Pièces justificatives à fournir pour le maintien des droits à l'avancement en position de disponibilité

Liste des pièces	
Activité salariée	Copie de l'ensemble des bulletins de salaires + copie du/des contrats de travail
Activité indépendante	Un extrait Kbis ; OU extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre de Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; OU extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; OU une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) + copie du dernier avis d'imposition ou de tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixe » par le décret n°2019-234
Création ou reprise d'une entreprise	Un extrait Kbis ou extrait K délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre de Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois ; OU extrait d'immatriculation D1 délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois ; OU une copie de la déclaration d'activité auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF)

Pour les activités professionnelles exercées à l'étranger, toutes pièces équivalentes à celles requises doivent le cas échéant être accompagnées de copies traduites en français par un traducteur assermenté.